



## Droit pour les Tiers digne de confiance

Par **munvortex1**, le **14/09/2013** à **23:17**

bonjour je suis tiers digne de confiance et sur le jugement il est écrit que la caf doit me verser les prestations familiales des enfants confiés ainsi que le droit à l'article 228-3  
que dois-je faire tout cela se mettra-t-il en place tout seul ou dois-je en faire la demande  
comment cela se passe-t-il merci je suis dans le 66